

Commune de Saorge

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2013

en salle du Conseil de la Mairie, à 17h30, en séance publique présidée par le Maire Paul Silici.

.....  
**Présents** : Paul Silici, Bernard Duval, Jean-Pierre Martini, Lydie Staub, Véronique Courty, Gérard Bonnet, Richard Toesca, Antonin Nicolai.

**Pouvoir** : de Roger Palmi à Antonin Nicolai.

- .....  
 - Le Maire ouvre la séance à 17 heures 30 et se félicite d'une assistance nombreuse.  
 - B. Duval est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

### 1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> août 2014 et compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :

- Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation :

- n° 09/2013 du 16/08/2013 : autorisant à ester en justice (Maître FERRY Séverine) au nom de la Commune dans l'affaire opposant la Commune à l' APCNC.
  - n° 10/2013 du 10/09/2013 : autorisant la signature de la convention entre le conservatoire départemental de musique et la Commune.
  - n° 11/2013 du 26/09/2013 : portant mise à disposition du personnel communal au SIVOM de Breil sur Roya (année 2013).
  - n° 12/2013 du 15/10/2013 : tarif de la restauration scolaire année 2013/2014.
  - n° 13/2013 du 13/10/2013 : tarif de location des gîtes communaux année 2014.
  - n° 14/2013 du 29/12/2013 : prise en charge des frais d'obsèques pour une personne dépourvue de ressources suffisantes.
  - n° 15/2013 du 04/12/2013 : règlement protocolaire portant dispositions financières prises à l'occasion des Fêtes de Noël organisées par la Commune pour le personnel communal.
- Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

### 2°- Etude en vue de la construction d'une cabane pastorale : devis et demande de subvention au Parc National du Mercantour :

Le Maire rappelle qu'un premier projet au pâturage de Bron, déraisonnable, a été abandonné ; il propose au Conseil de reprendre l'étude avec l'ONF qui a établi un devis de 8.100 euros HT pour l'étude technique et la conduite de l'appel d'offre. Il propose également au Conseil de demander au Parc National une subvention (50%). Il ajoute que le fait que la Commune ait adhéré à la charte du Parc facilite les relations avec ce dernier.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis et autorise le Maire à le signer et à demander la subvention au Parc National du Mercantour.

### 3°- Approbation du règlement de l'eau :

Le Maire indique qu'il a établi un projet de règlement en se basant sur ce qui se fait dans la plupart des communes. Ce projet a été étudié et complété sur certains points par les élus au cours d'une séance de travail la semaine dernière, il en expose les grandes lignes et, à l'attention du public, il précise notamment que le branchement entre la conduite communale et le robinet d'arrêt de l'abonné (obligatoire et à sa charge) appartient à la Commune. Il propose au Conseil d'adopter ledit règlement.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de l'eau.

#### **4°- Signature du protocole international sur le bassin hydrographique de la Roya :**

Comme tous les maires (français et italiens) de la vallée, il a reçu un projet de protocole international visant à renforcer la coopération des riverains et usagers de l'eau de la Roya, destiné, notamment, à préserver la qualité de la ressource, parer aux aléas (crues, pollutions) et préserver la biodiversité de l'environnement du fleuve. Il en donne lecture et ajoute qu'il n'y a pas d'incidences financières pour la Commune.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ledit protocole.

#### **5°- Convention de gestion entre la Commune de Saorge et la Commune de Breil sur Roya pour le fonctionnement des brigades vertes :**

La Commune de Fontan s'étant retirée du dispositif, celui-ci ne concerne plus désormais que les Communes de Saorge et Breil. Le Maire donne lecture du projet relatif à la mise à disposition de personnel, et qui précise notamment les conditions d'emploi, de rémunération, de durée, ainsi que la participation aux charges de gestion courante (moitié pour chaque commune). Le Maire ajoute qu'il serait souhaitable que les services des brigades vertes et de l'aide ménagère soient intégrés dans le cadre du futur SIVOM de la Roya, de Breil à Tende.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention à intervenir et autorise le Maire à la signer.

#### **6°- Incorporation dans le domaine communal de biens sans maître :**

Le Maire donne la parole à B. Duval, chargé de l'opération. B. Duval rappelle la procédure qui permet aux Communes, depuis la loi du 13 août 2004, d'incorporer dans leur domaine privé des biens immobiliers vacants et sans maître, moyennant un processus administratif long et contraignant. La commune pourra ensuite, après enregistrement et publication par la Conservation des Hypothèques, les conserver pour son usage propre ou les céder. Il donne lecture des parcelles concernées par l'opération en cours, dont l'arrêté municipal de présomption de vacance vient d'être retiré de l'affichage après une publication de six mois :

- D 266 – Le Village – rue Carnot – 22 m2,
- D 317 – le Village – rue Jeanne d'Arc – 15 m2,
- D 318 – le Village – rue Jeanne d'Arc – 26 m2,
- D 355 – Le Village – rue Virgile Barel – 2<sup>ème</sup> étage, 12 m2 – 3<sup>ème</sup> étage, 12 m2 – Lots 8 et 9 de l'ensemble D 355-356-357-358-1518.
- D 1507 (ex D 488) Lot 1 – Le Village – cave - rue Pdt Doumergue - 56 m2,
- D 1514 (ex D 285-286) – Le Village – rue Pastorelli – 1<sup>er</sup> étage – contenance indéterminée,
- E 6 – A Jean Grande – pâture – 6.740 m2,
- E 12 – A Jean Grande – pâture – 5.330 m2,
- E 111 – Sous les Cabanes – pâture – 2.440 m2,
- E 121 – Aux Cabanes – 34 m2,
- E 131 – Aux Cabanes – pâture – 3.120 m2,
- E 165 – Au Frate – pâture – 8.500 m2,
- E 173 Lot 1 – Sebuca – 3.800 m2,
- E 300 – Font de Peiremont – pâture – 4.760 m2,
- F 63 – Au pont de la Bendola – pâture - 3.488 m2,
- H 99 – Antouna - 4.510 m2,
- O 326 - Praturin inférieur - 10.034 m2,
- O 524 – Vignes de Morion – 3.770 m2,
- O 526 Lot 1 - Vignes de Morion – pâture - 2.910 m2,
- O 553 – Sotto ce cai – pâture - 550 m2,
- O 556 – Sotto ce cai – pâture - 3.355 m2,
- O 575 – Cianta – pâture - 200 m2,

- O 591 – Cianta – pâture - 2.494 m2,
- O 606 – Dandeuira – pâture - 1.060 m2,
- O 636 - Vignes de Rou – pâture - 1.357 m2,
- O 643 - Maisons supérieures – 1.560 m2,
- O 650 - Maisons supérieures - 15 m2,
- O 651 - Maisons supérieures - 17 m2,
- O 652 - Maisons supérieures - 16 m2,
- P 171 - La Fosse - 485 m2,
- P 183 - Granges de Cairos - 165 m2,
- P 211 – Granges de Cairos - 1.022 m2,
- P 213 – Granges de Cairos – 388 m2,
- P 215 – Granges de Cairos – 235 m2,
- P 216 – Granges de Cairos – 1.035 m2,
- P 224 – Granges de Cairos – 760 m2,
- P 245 – Granges de Cairos – 13 m2.

Ces parcelles n'ayant fait l'objet d'aucune revendication de propriété au terme de la période légale de publication, le Maire propose au Conseil de les incorporer dans le domaine privé de la commune.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'incorporer lesdites parcelles dans le domaine privé de la Commune.

#### **7° - Convention entre la Commune et le Conseil Général pour le transport scolaire :**

Le Maire donne lecture du projet de convention, il s'agit des circuits scolaires desservant le collège l'eau vive de Breil sur Roya et l'école de Fontan dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal. La convention a pour objet de définir le rôle des autorités organisatrices et leur participation financière pour l'année scolaire 2013/2014.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite Convention relative à l'exécution d'un transport public de voyageurs à vocation principale scolaire.

#### **8°- Cession de l'engin Kramer tracteur à la Commune de Breil sur Roya :**

Le Maire rappelle que l'ancien tracteur Kramer avait été récupéré par le SIVOM du canton de Breil puis rétrocédé à la Commune de Saorge suite à sa dissolution. La Commune de Breil s'en servant toujours, il propose au Conseil de le céder, à titre gratuit, à cette dernière.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette cession et autorise le Maire à signer tous actes et décisions relatifs à cette cession à titre gratuit.

#### **9°- Aménagement des rythmes scolaires :**

Le Maire rappelle que la Commune avait refusé de l'appliquer à la présente année scolaire, et que le dispositif doit impérativement être mis en place pour l'année scolaire 2013/2014. Il a suivi le processus indiqué par la Direction Académique, mis en place un comité de pilotage incluant les enseignants, les employés de la Commune, le DDEN et les parents d'élèves. La concertation a permis de définir les modalités suivantes : classe le mercredi matin, activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 15h45 à 16h30 avec jeux, musique, danse, lectures et visites du village.

- Le Conseil Municipal approuve ces modalités à l'unanimité.

#### **10°- Informations diverses :** le Maire donne au Conseil les informations suivantes :

- **Accueil des élèves avant et après la journée scolaire :** Fontan assure un accueil périscolaire pour les enfants des parents qui travaillent et qui ne peuvent, de ce fait, accompagner leurs enfants aux heures d'entrée et de sortie des classes. Le trajet est assuré par le bus de ramassage scolaire, le tarif est de 1 euro par trajet. Cela permet de préserver l'existence de la classe maternelle. La commune de

Fontan propose une convention avec partage des frais à égalité entre les deux communes, il estime préférable un partage au prorata de l'origine des élèves concernés, les élus acquiescent.

- **Remplacement des bornes d'incendie** : le Conseil Général ne subventionne plus que les bornes d'extension du réseau, pas le remplacement de bornes existantes.

- « **Canisettes** » : une de nos administrées suggère à la Mairie d'installer des toilettes pour chiens pour remédier aux déjections encore nombreuses constatées dans les rues. Les élus sont sceptiques quant à l'efficacité et au coût d'installation et d'entretien de tels dispositifs.

- **Train** : L'Italie serait prête à financer les travaux de sécurisation de la ligne ; mais rien n'est encore certain. Nombreuses interventions des élus français auprès des autorités italiennes.

- « **Stade** » : les enfants demandent l'installation d'un panier de basket au terrain de jeu sous la place Honoré Stéva.

- **Projet Ecomusée (four supérieur)** : Gilbert Mary nous informe que le Conseil Général nous accorde une subvention de 3.102 euros.

- **Bibliothèque** : le Conseil Général accorde une subvention de 2.500 euros pour l'acquisition de mobilier.

- **CARF** : le Préfet a fixé le nombre des conseillers communautaires, dont 1 pour chaque commune de la Roya, soit 5 sièges sur 48.

- **Nouveau véhicule** : grâce à la réserve parlementaire de Marc Daunis, Sénateur Maire de Valbonne, une subvention de 4.500 euros permet à la Commune de faire l'acquisition d'une petite Clio pour les déplacements en mission du personnel et des élus en cas de besoin.

- **Film « Démocratie Zéro6 »** : le film sort dans les salles le 29 janvier 2014. Les personnes qui ont soutenu le projet en réservant des DVD vont les recevoir dans quelques semaines ; les retardataires peuvent encore les commander par internet (site au nom du film).

.....  
**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire demande aux élus s'ils désirent intervenir.**

- G. Bonnet rend compte de la réunion de la CARF à laquelle il a assisté : la CARF semble avoir des difficultés à organiser l'exercice de ses compétences sur les 5 communes de la Roya, notamment en matière d'ordures ménagères.

- J.P. Martini demande quand seront désignés les délégués de la Commune au nouveau SIVOM. Le Maire lui rappelle que les statuts, qui préciseront ce point, ne sont pas encore établis et adoptés par les communes de la vallée.

- R. Toesca indique que la nouvelle salle de repas de l'EHPAD, plus vaste, facilitera le repas des élèves inscrits à la cantine scolaire.

- L. Staub indique qu'elle prépare un dossier de demande de subvention pour une salle mortuaire plus digne et respectant les confessions religieuses à l'HEPAD. Le Maire lui répond que cette question ne concerne pas la Commune, qui ne peut pas intervenir dans ce domaine. Une telle demande ne peut qu'être présentée par le conseil d'administration de l'établissement et respecter le principe de laïcité.

**Aucun membre du Conseil ne désirant plus intervenir, le Maire lève la séance à 18h45.**

Suivant l'habitude, il invite l'assistance à s'exprimer librement. Les échanges entre les élus et le public se poursuivront jusqu'à 19h45.

.....  
**Pour Procès-verbal** de séance, le secrétaire B. Duval :

**Pour Compte-rendu** de séance et affichage, le Maire Paul Silici :

**Pour insertion au Registre des Délibérations**, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

J-P. Martini

L.Staub

V.Courty

G.Bonnet

R.Toesca

A.Nicolai